



Périscolaire 2020/2021 : inscriptions en ligne et paiement simplifié

Lors des précédentes périodes d'inscription, les dossiers étaient transmis aux familles en version papier et remis par ces dernières directement à leur responsable périscolaire sur site. Au vu de la crise sanitaire actuelle, pour la première fois, les inscriptions se feront en ligne directement sur le site internet de l'agglomération.

Faciliter les inscriptions dans un contexte inédit

Les dossiers d'inscription seront, cette année, à télécharger, sur le site de Mulhouse Alsace Agglomération : www.mulhouse-alsace.fr, à remplir et à transmettre jusqu'au 1^{er} juin.

- **Pour les familles disposant d'un compte sur le portail périscolaire :**
rendez-vous sur le site de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) www.mulhouse-alsace.fr, [rubrique périscolaire](#) et téléchargez la fiche d'inscription ainsi que la fiche sanitaire.
Il suffit de les compléter et d'y joindre les documents demandés (justificatif de domicile, attestation emploi et avis d'imposition) scannés ou photographiés et de les déposer sur votre « Compte famille ».
- **Pour les foyers n'ayant pas créé un « Compte famille » :**
rien de plus simple, envoyez la fiche d'inscription et la fiche sanitaire complétées ainsi que les justificatifs demandés par mail à perisco@mulhouse-alsace.fr en précisant dans l'objet du mail le nom de l'enfant, la commune et l'école concernée.

Les foyers ne possédant pas d'outil informatique ou de connexion internet sont invités à s'adresser au responsable de leur site périscolaire dès réouverture des écoles.

Dans tous les cas, les familles seront informées par courrier, avant les vacances scolaires d'été, de l'acceptation ou non de leur demande.

Pour mémoire, si les demandes d'inscription sont supérieures à la capacité d'accueil du site, les critères de priorité (habitant de m2A, famille monoparentale, parent en situation de travail...) seront appliqués pour l'attribution des places.

Une tarification inchangée, un paiement du service périscolaire simplifié :

- La tarification périscolaire restera identique à cette rentrée.
- Jusqu'à ce jour, le règlement du service périscolaire s'effectue en prépaiement (acomptes). Afin de permettre aux familles d'avoir une meilleure visibilité sur leurs consommations et de payer uniquement après services rendus, **ce service sera facturé à la fin de chaque mois à compter de la rentrée 2020.**

"Je tiens à féliciter nos personnels périscolaires pour leur engagement auprès des enfants et des familles de notre agglomération tout au long de l'année, et à les remercier pour leur implication particulière au cours des dernières semaines. Pendant la période de confinement, ils ont, en toute discrétion, garanti le maintien du service aux familles des personnels soignants du lundi au dimanche, pendant les jours fériés et jusqu'à 21h30 le soir. Bravo pour leur esprit de solidarité et leur sens du service public !"

**Josiane Mehlen, vice-présidente de m2A,
déléguée aux services aux familles**

CONTACTS m2A

Elue

Josiane Mehlen

Vice-présidente de m2A
déléguée aux services aux familles
josiane.mehlen@mulhouse-alsace.fr

Experte m2A

Sophie Guerin

Responsable du Service Périscolaire
06 49 59 00 50
sophie.guerin@mulhouse-alsace.fr

Presse m2A

Laurence Jaeglé

Chargée de communication
06 14 34 17 43
laurence.jaegle@mulhouse-alsace.fr